

Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

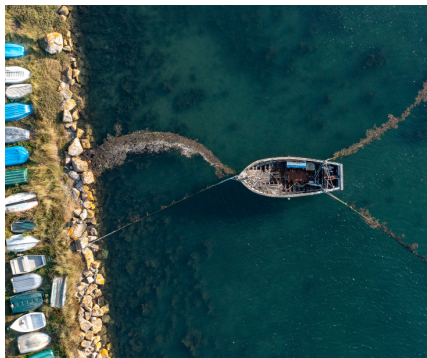


PRÉSENTATION

L'association Communes du Patrimoine Rural de Bretagne a été créée en 1987 par des maires désireux de protéger et de valoriser le patrimoine architectural et paysager de leurs villages. Cette initiative s'est traduite par l'élaboration d'une Charte de Qualité qui définit les conditions d'attribution du Label et les engagements des communes. Pour y prétendre, elles doivent compter moins de 3 500 habitants répartis dans le bourg et la campagne. Le Label, attribué pour sept ans, est l'élément fédérateur qui permet aux communes adhérentes d'affirmer leur identité.

La signature de la Charte de Qualité implique une politique forte de la part des élus. Sauvegarder, restaurer, animer et promouvoir les richesses patrimoniales sont les fondements de cette dynamique collective.

Aujourd'hui, l'association qui regroupe plus de 40 communes réparties sur quatre départements, contribue au développement touristique et culturel de la Bretagne et répond ainsi pleinement aux attentes des habitants et des visiteurs.



COMMUNES DU PATRIMOINE RURAL DE BRETAGNE

LES INTÉRÊTS DU LABEL

- . Culturel
- . Technique
- . Economique
- . Qualité de vie

NOS CRITÈRES D'ADHÉSION

- . Moins de 3 500 habitants répartis dans le bourg et la campagne
- . Qualité et conservation du patrimoine architectural et paysager



DES AIDES DU CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

Depuis 1993, le Conseil Régional de Bretagne soutient et accompagne les communes labellisées en accordant des subventions aux particuliers et aux collectivités pour la restauration de leur patrimoine bâti ancien et l'aménagement des espaces publics dans l'objectif de :

- . Revitaliser les centres-bourgs et embellir le cadre de vie des habitants ;
- . Développer le tourisme dans la Bretagne intérieure et répondre aux attentes des visiteurs.

NOS MISSIONS

SAUVEGARDER ET ACCOMPAGNER

- . Elaboration d'études du patrimoine bâti ancien ;
- . Conseil auprès des collectivités dans leurs projets de restauration et d'aménagement ;
- . Information, sensibilisation et accompagnement des habitants à la restauration du patrimoine ;
- . Coordination des élus et des partenaires autour de projets.

DÉVELOPPER ET VALORISER

- . Redynamisation des centres-bourgs par la valorisation du patrimoine ;
- . Conception de supports de découverte ;
- . Structuration de l'offre touristique et patrimoniale.

ANIMER ET PROMOUVOIR

- . Organisation d'animations liées au patrimoine ;
- . Mise en place d'outils de communication à destination des habitants et des visiteurs ;
- . Organisation de journées thématiques autour du patrimoine.

LES ENGAGEMENTS DES COMMUNES LABELLISÉES

RESTAURER ET VALORISER LE PATRIMOINE

- . Restaurer, entretenir et valoriser le patrimoine bâti et paysager ;
- . Respecter les lieux patrimoniaux lors des aménagements publics ;
- . Végétaliser les espaces publics et les entrées de bourg.

METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

- . Maintenir et favoriser le développement des commerces de proximité et des hébergements touristiques ;
- . Faire de sa commune un lieu d'animation et de diffusion culturelles.

FAIRE LA PROMOTION DE LA COMMUNE

- . Développer des dispositifs d'information touristique ;
- . Mettre en place une signalisation touristique de qualité et intégrée ;
- . Se doter d'outils de communication.

PARTICIPER À LA VIE DE L'ASSOCIATION

- . S'inscrire dans la stratégie de développement et de promotion du réseau ;
- . Participer aux réunions et aux commissions de travail de l'association.

PATRIMOINES DE BRETAGNE

Définies et reconnues par la richesse et la qualité de leurs patrimoines architectural, paysager et culturel, les **Villes d'Art et d'Histoire** et les **Villes Historiques**, ainsi que les **Petites Cités de Caractère®** et les **Communes du Patrimoine Rural de Bretagne** constituent de véritables pôles touristiques et patrimoniaux dans les territoires.

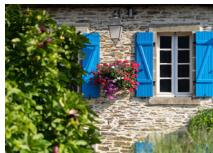
Aujourd'hui, ces trois réseaux représentent plus de 90 villes et villages labellisés répartis en Bretagne, tous engagés dans des politiques de protection, de conservation, de valorisation et d'animation de leurs patrimoines bâtis et culturels. La convergence de leurs missions à différentes échelles, permet de travailler collectivement en faveur d'une meilleure mise en tourisme des patrimoines de la Bretagne.

97

Villes et villages
labellisés en
Bretagne

Ensemble, les 3 Réseaux ont défini un programme d'actions commun à travers 3 axes stratégiques :

- . Expérimenter des offres touristiques patrimoniales à l'échelle des destinations touristiques ;
- . Mettre en place des animations permettant de renforcer les liens entre les réseaux et les communes ;
- . Développer une communication commune interne mais aussi à destination du grand public.



NOS PARTENAIRES

- . Le Conseil Régional de Bretagne
- . Les Conseils Départementaux
- . Les CAU(E)
- . Les UDAP
- . Le Comité Régional du Tourisme
- . Les ADT
- . Les Offices de Tourisme
- . Tiez Breiz
- . La Fondation du Patrimoine
- . Les Petites Cités de Caractère® Bretagne
- . Les Villes d'Art et d'Histoire - les Villes Historiques de Bretagne

UN RÉSEAU RÉGIONAL



CONTACT



Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

1C-1D avenue Belle Fontaine
CS 71777 - 35517 CESSON-SÉVIGNÉ cedex
06 63 01 42 03 / 06 63 01 85 61
contact@cprb.org
www.cprb.org
www.patrimoines-de-bretagne.fr

Suivez-nous sur :  